



Envoi au contrôle de légalité le : 20 octobre 2022

Publication électronique le : 20 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Philippe FAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Jean-Marc TELLIER, M. Ludovic LOQUET, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. François LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

(N°2022-363)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.112-1 et suivants, L.115-1 et suivants, L.121-1 et suivants et L.221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2017-230 du Conseil départemental en date du 30/06/2017 « Pacte des solidarités et du développement social » ;

Vu la délibération n°38 de la Commission Permanente en date du 11/07/2016 « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion en date du 05/09/2022 ;

Madame Sophie WAROT-LEMAIRE, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, au centre social et culturel de Saint-Omer, une participation financière d'un montant de 3 000 €, soit 500 € pour la réalisation du projet « La jeunesse en action » et 2 500 € pour la réalisation du projet « Vacfam 1^{er} départ », au titre de l'année 2022, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer, à la ville de Marquise, une participation financière d'un montant de 2 000 €, soit 1 000 € pour la réalisation du projet « Ateliers hebdomadaires » et 1 000 € pour la réalisation du projet « Séjour familles », au titre de l'année 2022, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer, au centre intercommunal d'action sociale de la région d'Audruicq, une participation financière d'un montant de 4 952 €, soit 1 752 € pour la réalisation du projet « Grandir avec les écrans » et 3 200 € pour la réalisation du projet « De la friche au jardin, un espace à reconquérir pour une alternative aux écrans ! », au titre de l'année 2022, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer, à la ville d'Avion, une participation financière d'un montant de 15 000 € pour la réalisation du projet « 1 000 départs en vacances pour l'été 2022 », au titre de l'année 2022, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 5 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires visés aux articles 1 à 4, les conventions correspondantes selon les modalités exposées au rapport et jointes en annexe, dans les termes de la convention type adoptée lors de la Commission Permanente du 11 juillet 2016.

Article 6 :

Les dépenses versées en application des articles 1, 2, 3 et 4 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C02-515B03	6568/9351	Actions partenariales Enfance Famille	193 377,34	24 952,00 €

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 1 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Annexe au rapport

« Actions dans le cadre de la politique enfance et famille »

dans le cadre de la 2^{ème} commission – Solidarités Humaines

du lundi 05 septembre 2022

7 projets sont proposés :

Territoire de l'Audomarois

Projets portés par le centre social et culturel de Saint-Omer

- « La jeunesse en action »
- « Vacfam 1^{er} départ »

Territoire du Boulonnais

Projets portés par la ville de Marquise

- « Ateliers hebdomadaires »
- « Séjour familles »

Territoire du Calaisis

Projets portés par le centre intercommunal d'action sociale de la région d'Audruicq

- « Grandir avec les écrans »
- « De la friche au jardin, un espace à reconquérir pour une alternative aux écrans ! »

Territoire de Lens-Hénin

Projet « 1 000 départs en vacances pour l'été 2022 » porté par la ville d'Avion

1. Projets portés par le centre social et culturel de Saint-Omer

1.1 « La jeunesse en action »

Bilan de l'action 2021

Le projet 2021 a reçu une participation départementale d'un montant de 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

73 jeunes de 11 à 25 ans ont participé aux différentes activités : spectacle théâtral et visite du moulin à café avec La Barcarolle, stage de montage vidéo, sortie au cinéma, sortie au meeting d'athlétisme de Liévin et aux championnats d'Europe par équipe de badminton, stage de découverte des anciens métiers avec initiation à la sculpture sur pierre, à la poterie ou la céramique. Diverses soirées ont également été programmées pour impliquer les familles dans les projets de leurs enfants.

Le centre social souhaite reconduire son action en 2022 auprès des jeunes de 12-25 ans de Saint-Omer.

Présentation du projet 2022

L'objectif du projet est de rendre les jeunes acteurs de leurs projets et de développer la culture de l'initiative et de l'engagement.

Les activités proposées seront variées :

- un accueil quotidien, pour les 11 à 17 ans, avec l'organisation de loisirs éducatifs,
- un accueil périscolaire, pour les adolescents, 3 soirs par semaine, avec l'organisation d'activités créatives, artistiques, culturelles et sportives,
- un temps fort mensuel : soirée thématique, restitution de projet avec les familles...,
- des temps d'animations extrascolaires où les jeunes seront impliqués dans la construction de leurs temps de loisirs,
- des temps « hors les murs » pour aller à la rencontre des jeunes ne fréquentant pas les structures jeunesse, pour y développer des actions de proximité et faire connaître le centre social.

Ces animations auront lieu sur toute l'année 2022.

Demande de participation financière au titre de l'année 2022

Le coût prévisionnel de l'action est de 40 204 euros.

Ce projet mobilise financièrement la commune de Saint-Omer (14 796 euros), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) (13 564 euros), l'Etat (9 000 euros) et les usagers (2 344 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 500 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 500 euros.

1.2 « Vacfam 1^{er} départ »

Bilan de l'action 2020, reportée en 2021, en raison de la crise sanitaire

Le projet 2020 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

9 familles sont parties, du 10 au 17 juillet 2021, au camping de Landevieille soit 34 personnes (13 adultes et 21 enfants).

Les professionnels du centre social ont remarqué durant le séjour que les relations inter et intrafamiliales étaient plus apaisées. Certaines familles ont fait preuve davantage de communication. Deux familles totalement effacées auparavant participent désormais aux différents ateliers du centre social. Trois personnes se réinsèrent progressivement dans le milieu professionnel (formations) et une famille bénéficie d'un allègement du suivi éducatif.

Pour l'année 2022, le centre social souhaite réitérer ce projet afin de permettre à de nouvelles familles de partir en famille.

Présentation de l'action 2022

L'objectif sera de faire partir en vacances des familles dont c'est le premier séjour en cellule familiale, en les accompagnant dans l'organisation, en favorisant leur autonomie et en les rendant acteurs.

Le projet s'adressera à 11 familles soit 42 personnes.

Le séjour est prévu du 23 au 30 juillet 2022, à Saint Hilaire du riez, en Vendée.

Les familles seront consultées régulièrement pour l'organisation.

Des rencontres collectives avec la référente familles du centre social et l'assistante sociale de la CAF seront mises en place pour créer une dynamique collective, favoriser l'entraide entre les familles et mettre en œuvre des actions d'autofinancement.

En parallèle du travail de groupe, les familles seront suivies individuellement. Ces temps permettront d'aborder le budget et les problématiques personnelles éventuelles (difficultés administratives, problèmes de santé).

Demande de participation financière au titre de l'année 2022

Le coût prévisionnel de l'action est de 32 800 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'Etat (8 000 euros), la CAF (8 000 euros), la commune de Saint-Omer (5 700 euros), l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) (5 000 euros) et les usagers (3 600 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 500 euros.

Le montant forfaitaire établi au titre des projets « vacances familles » fixé à hauteur de 83 euros par personne est respecté.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

2. Projets portés par la ville de Marquise

2.1 « Ateliers hebdomadaires »

Bilan de l'action 2021

Le projet 2021 a reçu une participation départementale d'un montant de 1 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Les ateliers hebdomadaires se sont déroulés sur l'année civile et les actions sportives et culturelles pendant les vacances.

La crise sanitaire a fortement perturbé les ateliers.

Tous ont pu être menés à terme mais les professionnels ont dû s'adapter aux protocoles sanitaires et les restitutions n'ont pas pu se faire en public.

Les activités ont touché 153 personnes soit 64 adultes et 89 enfants.

La commune propose la reconduction de cette action.

Présentation de l'action 2022

Le projet est piloté par le service de la politique de la ville de Marquise, en collaboration avec la CAF et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Les attentes sont de favoriser les échanges, les rencontres, l'ouverture d'esprit, le savoir-faire et le bien-être.

Les ateliers sont destinés principalement aux habitants du quartier du « Mieux-être », tout en favorisant la mixité sociale.

Ils se dérouleront sur l'année 2022, à l'espace Jean d'Ormesson de Marquise et seront encadrés par des intervenants diplômés dans leur discipline.

Les activités seront diversifiées : hip hop, sophrologie, djembé, percussions, zumba, dessin.

Des temps banalisés seront proposés aux familles pour réaliser une restitution.

Demande de participation financière au titre de l'année 2022

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 60 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'Etat (22 500 euros), la commune de Marquise (19 250 euros) et les usagers (17 250 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 1 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 000 euros.

2.2 Projet « Séjour familles »

Bilan de l'action 2021

Le projet 2021 a reçu une participation départementale d'un montant de 1 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Le séjour familles s'est déroulé à Senones dans les Vosges. 32 personnes y ont participé soit 18 adultes et 14 enfants. Avec la crise sanitaire, les réunions de préparation se sont déroulées en comité restreint. Trois vacanciers n'ont pas pu participer au séjour touchés par le Covid. Les objectifs ont tout de même été atteints et les familles se sont pleinement impliquées pour favoriser la réussite du séjour.

Le service de la politique de la ville de Marquise propose le renouvellement du séjour familles.

Présentation de l'action 2022

Les partenaires associés à la réalisation du projet sont la CAF, l'ANCT et Vacances ouvertes.

Les attentes sont de permettre aux habitants de s'investir dans un projet collectif et d'améliorer les relations intra-familles.

Le séjour est ouvert à 35 personnes. Il concernera en priorité les familles issues du quartier du « Mieux-être » n'étant jamais parties en vacances, puis les familles ayant participé aux séjours précédents pour compléter les places disponibles.

L'action se déroulera sur plusieurs mois. L'organisation et la préparation du séjour se feront en lien avec les familles. Les règles de vie seront travaillées ensemble.

Le séjour se déroulera à Montsauche-les-Settons dans le département de la Nièvre, du 22 au 27 août 2022. Les familles s'y rendront en bus et seront hébergées dans des chalets. Elles seront accompagnées par deux animateurs.

Demande de participation financière au titre de l'année 2022

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 16 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement la commune de Marquise (5 000 euros), l'Etat (4 500 euros), la CAF (2 000 euros), les usagers (2 000 euros) et Vacances ouvertes (ANCV) (1 500 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 1 000 euros.

Le montant forfaitaire maximal établi pour la participation du Département au titre des projets « vacances familles » fixé à hauteur de 83 euros par personne est respecté.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 000 euros.

3. Projets portés par le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de la région d'Audruicq

3.1 « Grandir avec les écrans »

Présentation de cette nouvelle action

La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA) et le CIAS travaillent depuis fin 2021 sur un programme d'actions de prévention santé sur la thématique des écrans en direction des enfants, des adolescents et des familles.

Cette démarche se conclura par un temps fort, le 28 septembre 2022, à l'Ecopôle alimentaire de Vieille Eglise.

Cette action permettra de sensibiliser le public (enfants, adolescents, parents, grands-parents et professionnels), de leur donner accès aux ressources et outils nécessaires permettant un accompagnement vers une découverte progressive et raisonnée des écrans et prendre conscience des effets néfastes sur la santé.

Les objectifs du projet sont de :

- favoriser une réflexion sur les activités alternatives,
- informer les familles et leurs enfants des risques physiologiques et psychologiques liés à la consommation excessive d'écrans,
- dédramatiser, déculpabiliser les familles sur leurs pratiques numériques.

La matinée sera consacrée aux collégiens.

De nombreuses activités seront proposées par différents partenaires :

- sport/écran playdagogie : méthode de pédagogie active et participative en utilisant le jeu sportif comme support éducatif pour transmettre des messages de prévention et de sensibilisation par l'association Vivons en Forme (VIF),
- vidéo de sensibilisation sur les réseaux sociaux, le cyber harcèlement par le Point Information Jeunesse (PIJ) et la Communauté de Brigades (COB) de gendarmerie d'Audruicq,
- exposition, quizz, débat/échanges par le Réseau parent 62 du Calaisis et les centres sociaux connectés,
- intervention de Sylvain Régnier, fondateur de l'association « Holiday Geek Cup » qui a pour objectif de promouvoir le e-sport,
- ateliers ados/parents « Les écrans, parlons-en ! » par la Maison des Adolescents (MDA),
- atelier sans écran animé par le Relais Petite Enfance (RPE) et la CAF,
- jeu/outil pour déculpabiliser par la Protection maternelle et infantile (PMI),
- temps d'échanges parents/enfants (danger d'internet.../loi à respecter) par la gendarmerie d'Arras,
- intervention d'une psychologue clinicienne spécialisée dans les pratiques numériques...

La communication de ce temps fort se fera via les réseaux sociaux, « Ma mairie en poche », l'Environnement Numérique de Travail (ENT) et une distribution de flyers dans les cahiers de liaison des élèves.

Demande de participation financière au titre de l'année 2022

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 4 352 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'intercommunalité (2 600 euros)

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 1 752 euros pour l'intervention de l'association « Holiday Geek Cup », de la psychologue clinicienne et des impressions des flyers.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 752 euros.

3.2 Projet « De la friche au jardin, un espace à reconquérir pour une alternative aux écrans ! »

Présentation de cette nouvelle action

Les partenaires associés au projet sont : la CCRA, le Conseil départemental et la Compagnie « Les petites boîtes » d'Herbinghen.

La CCRA et le CIAS ont proposé de construire avec l'ensemble des partenaires un programme d'actions de prévention santé sur la thématique des écrans en direction des enfants, des adolescents et des familles. Mais au-delà de ce programme, l'ambition est de proposer des activités alternatives aux écrans en direction des enfants et des familles. Les liens avec « dehors » et la nature sont une des voies d'action retenue.

Ce projet permettra de reconquérir un espace de l'Ecopôle alimentaire actuellement en friche, en un espace multi sensoriel, un bel outil alternatif aux écrans.

Les objectifs du projet sont de :

- favoriser une réflexion sur le temps passé devant un écran et sur les activités alternatives,
- renforcer le lien parents/enfants,
- favoriser l'accès des familles à l'offre artistique et culturelle,
- favoriser les activités de plein air.

Le projet s'efforcera de rencontrer plusieurs générations en passant par le relais petite enfance, les adolescents, les adultes, les familles, les retraités...

Le projet se déroulera à l'Ecopôle alimentaire de Vieille-Eglise, d'août 2022 à juin 2023.

Les animations seront animées par Benoît Saison de la Compagnie « Les petites boîtes » :

- création d'une grainothèque, en mode tricycle,
- atelier de création de papier ensemencé, les mercredis 28 septembre et 5 octobre 2022,
- prestation artistique, lors de "la Fête de la Chicorée" le 16 octobre 2022.

Demande de participation financière au titre de l'année 2022

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 9 395 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'intercommunalité à hauteur de 6 195 euros.

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 3 200 euros pour le financement d'une partie de la prestation de Benoît Saison.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 3 200 euros.

4. Projet « 1 000 départs en vacances pour l'été 2022 » porté par la ville d'Avion

Bilan de l'action 2021

Le projet 2021 a reçu une participation départementale d'un montant de 15 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Les familles sont parties entre juin et octobre pour les séjours individuels, juillet pour le séjour collectif non accompagné, août pour les 2 séjours collectifs accompagnés par du personnel municipal.

1 462 personnes ont pu bénéficier du dispositif.

La ville d'Avion propose le renouvellement de cette action pour 2022.

Présentation de l'action 2022

Les attentes du projet restent les mêmes : rendre les familles autonomes, en les accompagnant dans la préparation du séjour vacances et en leurs permettant de découvrir les dispositifs d'aides possibles.

Le projet s'adressera à toutes les familles avionnaises en fonction de leurs revenus.

1 400 avionnais sont d'ores et déjà inscrits.

Le déroulement du projet se déclinera en plusieurs phases : la préparation, le séjour, le bilan.

Des ateliers sur la gestion du budget seront mis en place ainsi qu'un atelier numérique pour la réservation des locations, du train, des loisirs...

Différents types de séjours seront proposés : séjours collectifs accompagnés par le personnel municipal ou en autonomie et séjours individuels.
Pour les séjours collectifs, de nombreuses activités seront proposées pendant le séjour : visite de Nausicaa, du musée des pêcheurs ...

La durée variera de 7 à 14 jours et se déroulera de juin à novembre 2022.

Les séjours pourront avoir lieu sur toute la France, mais se dérouleront, en grande majorité, dans les Hauts-de-France.

Demande de participation financière au titre de l'année 2022

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 169 815 euros.

Ce projet mobilise financièrement Vacances Ouvertes (95 000 euros), la commune d'Avion (29 605 euros), les participants (30 210 euros)

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 15 000 euros.

Le montant forfaitaire maximal établi pour la participation du Département au titre des projets « vacances familles » fixé à hauteur de 83 euros par personne est respecté.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 15 000 euros.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Service Départemental de la Coordination des Politiques
Enfance et Famille

RAPPORT N°44

Territoire(s): Audomarois, Boulonnais, Calaisis, Lens-Hénin

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

Le Pacte des solidarités et du développement social 2017-2022 voté par le Conseil départemental le 30 juin 2017, réaffirme la place primordiale de la prévention dans le dispositif de protection de l'enfance et concourt à la coopération entre les institutions au profit de l'enfant, du jeune adulte et de sa famille. Dans le Pacte des solidarités et du développement social, le cahier n°2 dédié au Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2017-2022 permet de mettre en place des actions de soutien à la parentalité.

C'est dans ce contexte que les Maisons du Département Solidarité (MDS) développent des projets d'accompagnement des familles en lien avec leurs partenaires. Ces actions se veulent complémentaires des actions et missions mises en œuvre par le Département dans le champ notamment de la prévention et du soutien à la parentalité.

7 actions sont proposées. Pour chacune, l'annexe reprend :

- le bilan de l'action en N-1 le cas échéant,
- une présentation de l'action proposée en reconduction ou action nouvelle,
- le montant de la proposition de la participation départementale.

Pour ces 7 projets, un financement auprès du Département au titre du Pacte des solidarités et du développement social (Schéma départemental de l'enfance et de la famille) est sollicité à hauteur de 24 952 euros au titre de l'année 2022.

Territoire	Nom du projet	Porteur	Coût global de l'action en euros	Montant alloué en euros
Audomarois	La jeunesse en action	Centre social et culturel de Saint-Omer	40 204	500
	Vacfam 1 ^{er} départ		32 800	2 500
Boulonnais	Ateliers hebdomadaires	Ville de Marquise	60 000	1 000
	Séjour familles		16 000	1 000
Calaisis	Grandir avec les écrans	Centre intercommunal d'action sociale de la région d'Audruicq	4 352	1 752
	De la friche au jardin, un espace à reconquérir pour une alternative aux écrans !		9 395	3 200
Lens-Hénin	1 000 départs en vacances pour l'été 2022	Ville d'Avion	169 815	15 000

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'attribuer, au centre social et culturel de Saint-Omer, une participation financière de 3 000 €, soit 500 € pour la réalisation du projet « La jeunesse en action » et 2 500 € pour la réalisation du projet « Vacfam 1^{er} départ », au titre de l'année 2022 ;
- D'attribuer, à la ville de Marquise, une participation financière d'un montant de 2 000 €, soit 1 000 € pour la réalisation du projet « Ateliers hebdomadaires » et 1 000 € pour la réalisation du projet « Séjour familles », au titre de l'année 2022 ;
- D'attribuer, au centre intercommunal d'action sociale de la région d'Audruicq, une participation financière d'un montant de 4 952 €, soit 1 752 € pour la réalisation du projet « Grandir avec les écrans » et 3 200 € pour la réalisation du projet « De la friche au jardin, un espace à reconquérir pour une alternative aux écrans ! », au titre de l'année 2022 ;
- D'attribuer, à la ville d'Avion, une participation financière d'un montant de 15 000 € pour la réalisation du projet « 1 000 départs en vacances pour l'été 2022 » au titre de l'année 2022 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département avec les bénéficiaires susmentionnés, les conventions correspondantes, selon les modalités exposées au présent rapport et jointes en annexe, dans les termes de la convention type adoptée lors de la Commission Permanente du 11 juillet 2016.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
CO2-515B03	6568//9351	Actions partenariales Enfance Famille	193 377,34	97 877,66	24 952,00	72 925,66

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY